

Commission Volley

Réunion Générale des Clubs 26/07
St Peray
5 octobre 2019

Règlement

- La notion de joueur grillé n'existe plus
- Chaque club doit fournir à l'UFOLEP la liste complète de chaque équipe avant la deuxième journée de championnat
- Faire apparaître sur les licences des joueurs le numéro de l'équipe dans laquelle ils jouent
- Les demandes justifiées de modifications de liste devront être validées par la commission technique
- En cas de non-dépôt de la liste de l'équipe, 1 pt de pénalité sera donné par journée jusqu'à la réception de la liste.
- Le point bonus est accordé à l'équipe qui gagne 3/0 ou 3/1 et à l'équipe qui perd 3/2

Déroutement des matchs

		Nombre de joueurs déclarés et présents			
		4 joueurs	5 joueurs	6 joueurs	7 joueurs et plus
Nombre de joueurs complémentaires autorisés (issus d'autres équipes du club)	0 joueur complémentaire	Pas de match	Avec l'accord de l'autre équipe	Match	Match
	1 joueur complémentaire	Pas de match	Le joueur peut disputer tous les sets	Le joueur ne peut disputer que 2 sets	Joueur Complémentaire non autorisé
	2 joueurs complémentaires	Pas de match	Jamais les deux joueurs présents ensemble sur un même set Maximum deux sets par joueur sauf si 5 ^{ème} set	Joueurs Complémentaires non autorisés	Joueurs Complémentaires non autorisés

Forfaits et reports

- Procédure des reports de matchs
 - L'équipe demandant un report de match doit envoyer à l'UFOLEP Drôme la feuille de match complétée (sauf joueurs et score) avec la demande de report.
 - Elle doit mettre en copie de ce mail le capitaine de l'équipe adverse.
- Est considérée comme forfait :
 - L'équipe qui annule un match le jour-même
 - L'équipe qui ne se déplace pas sans avoir prévenue

Rappel règlement – réclamations

- En cas de réclamation, elle devra être indiquée sur la feuille de match et signée par les deux capitaines.
- Aucune réclamation ne sera traitée par la commission technique suite à l'envoi d'un courrier ou d'un mail.
- Commission de discipline UFOLEP

Rappel règlement – feuille de match

- La feuille de match doit comporter :
 - La date de la rencontre
 - Le numéro de la poule
 - La journée de championnat
 - Les noms complets des équipes
 - Le score et le résultat du match

En cas d'erreur, 1 point de pénalité sera retirée à l'équipe fautive.

Rappel Règlement – Envoi des feuilles de match

- Le retour des feuilles de matchs se fait :
 - Par courrier à l'UFOLEP 26
 - Par mail à l'adresse volley@ufolep26.fr
 - Par dépôt dans la boîte aux lettres de l'UFOLEP 26

- Plus d'envoi FAX !!!

Point Administratif

- Les différents documents sont sur le site de l'UFOLEP 26
 - Feuille de match
 - Mémento site Volley
 - Règlement
 - Compte rendu de la commission
 - Liste joueurs
 - Calendrier
 - Liste responsables d'équipe

Finales 4X4

- Elles auront lieu le fin juin à la Halle des Sports de Valence.
- L'année dernière, l'association des amis de Kantchari a récolté 500€ pour financer ses projets sportifs.

Composition des poules 2018/2019

- La commission a souhaité prendre en compte les demandes particulières des clubs.
- Nous rappelons que :
 - Lorsqu'un club perd une équipe, ce n'est pas nécessairement la moins bien classée qui disparaît.
 - Une équipe intègre le championnat dans la poule la plus basse sauf décision de la commission afin de ne pas fausser la compétition.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
BEAUMONT 1	MOURS 1	ASPTT 1	ANNONAY 1
VALENCE ACE1	CHABEUIL 1	BEAUMONT 3	CHABEUIL 2
CREST 1	LA MOTTE 1	PIZANCON 2	CREST 4
GERVANS 1	PORTES 1	CREST 2	AMESPORT 2
ROMANS 1	GRANGES 1	CHARNAS	VALENCE 3
MARGES 1	ST PAUL LES ROMANS 1	MONTELIER 1	ST PAUL 2
PEYRINS 1	ST PERAY 1	CREST 3	MONTELIER 2
PIZANCON 1	AMESPORT 1	ST JEAN DE MUZOLS 1	MOURS 2
PONT DE L ISERE1	VALENCE ACE 2	BARBIERES 1	PONT 2

Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
GENISSIEUX 1	ASPTT 2	MOURS 4	MONTELMAR
ANNONAY 2	LA VOULTE	ST JEAN 3	AGAPE
CHABEUIL 3	MARGES 2	GRANGES 4	LA MOTTE 2
CREST 5	MOURS 3	CREST 6	ASPTT 3
BEAUMONT 2	ST JEAN 2	MOURS 5	GRANGE 5
PORTES 2	GRANGES 3	ST PERAY 2	PORTES 4
MONTELIER 3	VALENCE ACE 5	PORTES 3	VALENCE 6
VALENCE ACE 4			
ST SYLVESTRE	GRANGES 2	GENISSIEUX 2	GRANGES 6
	PARNANS	ST JEAN 4	BARBIERES 2